

Un élan de solidarité européen

La montée en puissance de la coopération non étatique n'est pas propre à la France. Dans de nombreux pays d'Europe (Espagne, Belgique, Suisse, Italie, ...) les collectivités locales mobilisent une partie de leurs budgets pour l'eau et l'assainissement à destination des pays du Sud.

Si chacun a suivi sa voie en fonction de son histoire et de ses pratiques, tous ont pour cible les populations les plus démunies et les autorités locales qui en ont la charge.

La province de Turin affecte un millième d'euro par mètre cube d'eau facturé à des projets spécifiques de coopération internationale ayant comme objectif la mise en œuvre de modèles durables de gestion des ressources en eau.

Le défi est devant nous : en rassemblant élus et usagers, renforçons le réseau d'acteurs européens de la solidarité internationale qui s'est réuni à Saragosse en septembre 2008 dans le prolongement de l'initiative mondiale de « Renforcement des financements solidaires » lancée par la France à Mexico en mars 2006.

www.pseau.org

Appui au renforcement des capacités de 3 Établissements publics des Eaux du Liban

Le programme porte sur le règlement d'assainissement, l'assainissement non collectif, la protection de la ressource en eau, la concertation avec les usagers.

Cofinancement : Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes, Région Rhône-Alpes, CORAIL, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et Communauté Urbaine de Lyon

Les grands thèmes d'un partenariat pour l'eau

Les autorités locales du Nord et du Sud s'épaulent pour mieux satisfaire leurs administrés notamment en ce qui concerne :

- l'accès au service à tous les usagers, quelles que soient leurs ressources ;
- la recherche de péréquation, permettant aux plus riches d'aider les plus démunis ;
- l'implication et l'information des usagers ;
- le contrôle et la régulation basés sur la transparence et la capacité à suivre la gestion des services ;
- la nécessité d'associer l'assainissement à tout investissement en eau potable.

www.partenariat-francais-eau.fr

Imprimé sur papier recyclé avec des encres à base végétale



ENGAGÉS
POUR L'EAU
DU MONDE.

ENCOURAGER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ENTRE AUTORITÉS LOCALES POUR L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

Trois objectifs :

- Construire des partenariats durables entre politiques locaux responsables
- Répondre aux besoins locaux de manière souple et réactive
- Permettre de concrétiser la solidarité citoyenne

Les collectivités locales sont désormais reconnues comme des acteurs pertinents en matière de services d'eau et d'assainissement. Aux côtés des Nations Unies, des Etats, des organisations non gouvernementales, des bailleurs de fonds et des entreprises, elles sont des partenaires efficaces au potentiel de coopération internationale encore sous exploité.

La coopération décentralisée offre la possibilité aux collectivités locales de lier des partenariats avec des collectivités étrangères et de soutenir leurs projets dès lors qu'il y a signature d'une convention et respect des engagements internationaux.



La coopération entre autorités locales est un bon outil de solidarité pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations

En France comme en Europe l'élan de solidarité des citoyens et de leurs élus est réel. Malgré la conjoncture économique peu favorable, les Français ont majoritairement (76 %) exprimé leur volonté de poursuivre et renforcer l'aide publique au développement ; cela se traduit par un engagement renouvelé des élus en faveur de la coopération dans le domaine de l'eau.

[Source : sondage CSA / Coordination Sud « Les Français et la place de l'Europe dans le monde » - octobre 2008].

Un apport mutuel de compétences

Elus locaux, services techniques, usagers, du Nord et du Sud, ont des préoccupations, des responsabilités, des attributions de même nature. Cette dimension humaine de partage des savoir-faire donne du sens et un meilleur impact aux programmes de renforcement des acteurs du Sud.

La coopération décentralisée offre un terrain concret d'échanges d'expériences et de mutualisation de compétences.

Les autorités locales sont l'aiguillon pour une meilleure complémentarité entre acteurs, une meilleure compréhension des enjeux locaux, une meilleure réponse aux besoins.

Un mode d'intervention souple et réactif

Parce qu'elle est moins contrainte par les enjeux des relations bilatérales ou multilatérales, qu'elle rassemble des citoyens autour de projets concrets, qu'ils soient élus locaux, techniciens, entrepreneurs, responsables associatifs, usagers, la coopération décentralisée répond de manière immédiate aux besoins des populations privées de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Sa capacité d'adaptation aux terrains, induit une réciprocité dans les échanges et les appuis : la coopération décentralisée est un lieu ouvert où peuvent être testés de nouveaux mécanismes de financement, de nouvelles approches vis-à-vis des usagers, de nouveaux outils de partage de connaissance, de nouvelles pratiques tarifaires, etc.

L'expression d'une solidarité citoyenne

En s'inscrivant dans la durée et en impliquant les populations, les programmes de coopération décentralisée provoquent l'éveil, au Nord comme au Sud, d'une véritable citoyenneté autour de l'eau.



Programme de renforcement des capacités communales à la maîtrise d'ouvrage à GAO au Mali

Le programme porte sur la réalisation d'un schéma d'organisation du service public de l'assainissement et au renforcement des capacités du secteur privé. Il s'attache à intégrer la population aux choix stratégiques des filières et à développer des activités de sensibilisation pour impulser une modification des comportements à risque liés à l'eau, et l'assainissement et favoriser l'hygiène.

Cofinancement : Communauté Urbaine du Grand Nancy, Mairie de Maxéville, Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes, l'Agence Française de Développement, Association Internationale des Maires Francophones, Association des Maires de Grandes Villes de France et Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Un mode de financement en plein essor en France

Les autorités locales françaises se mobilisent pour financer des infrastructures en eau potable et en assainissement. Elles disposent pour ce faire d'un ensemble de textes leur permettant d'engager des fonds en toute transparence, tant vis-à-vis des usagers que des autorités de contrôle.

Depuis 2005, la Loi « Oudin Santini » complète la loi de 1992 qui autorise les collectivités locales à financer des actions de solidarité internationale sur leur budget général. Ce dispositif permet (sans obligation) aux collectivités locales et aux Agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement à des actions de coopération. Le potentiel annuel de ces financements s'élève à 120 millions d'euros.

Les collectivités locales françaises ont soutenu dans les pays en développement environ 300 projets d'infrastructures et de renforcement des compétences pour un total de 17 millions d'Euros en 2008. Ces financements provenaient pour 3 M€ des Communautés Urbaines, pour 3 M€ des villes, pour 3 M€ des Syndicats des Eaux, pour 5 M€ des agences de l'eau et pour 3 M€ d'autres partenaires.

www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/cooperation-decentralisee1054/index.html

Partenariat des communes de l'Oubritenga

Les 7 communes de la Province de l'Oubritenga (Burkina Faso) assurent dans le cadre de la décentralisation la maîtrise d'ouvrage des équipements d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Le projet d'amélioration de l'accès à l'assainissement dans l'Oubritenga, en étroite collaboration avec les services techniques, a réalisé 15 nouveaux forages, 42 réhabilitations de pompes manuelles, 12 latrines publiques au bénéfice de 25 000 personnes. Ces réalisations ont été articulées avec la mise en place de comité de gestion de point d'eau, la formation des élus afin de pérenniser ces infrastructures.

Cofinancement : Région Limousin, Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne et Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes